

LA "JUNGLE" DE CALAIS



OU LE COÛT HUMAIN DES POLITIQUES MIGRATOIRES

Par **AURORE VERMYLEN** et **XAVIER BRIKÉ**, anthropologues au Laboratoire d'Anthropologie Prospective (LAAP-UCL), membres du collectif Migrations et Luttes Sociales.

Le lundi 29 février 2016, à Calais, les forces de l'ordre ont entamé la destruction du plus vaste campement d'exilés de France, rendue valide par le Tribunal administratif de Lille¹. Dès les premiers moments, elles n'ont pas hésité à utiliser les grands moyens : autopompes et utilisation intempestive des matraques. Les fourgons policiers se comptaient par dizaines pour former, pare-chocs contre pare-chocs, une frontière tout autour de cette vaste « ville à côté de la ville » érigée à partir de matériaux de récupération en tous genres.

BRÈVE HISTOIRE D'UN CAMP AUTO-ÉTABLI

DEPUIS PLUSIEURS mois, le bidonville était devenu un espace où s'étaient sédentarisés, à défaut d'autres possibles, plus de six mille enfants, femmes et hommes fuyant les guerres et l'angoisse quotidienne. Ce lundi-là, les équipes de la préfecture accompagnaient les troupes de policiers. Ils s'en prenaient aux tentes et autres logements de fortune pour les rendre inemployables, avant que les débris ne soient emportés par les bulldozers. Les journalistes étaient tenus à l'écart. Les responsables politiques, parmi lesquels le ministre de l'intérieur, Bernard Cazeneuve, ont annoncé un démantèlement respectueux des personnes migrantes. Ces propos sournois évoquaient même une motivation humanitaire. Mais les réalités, sur le terrain, étaient tout autres : les enfants étaient touchés, sans différenciation, par les pluies de projectiles chargés de gaz lacrymogènes. Les habitants du campement ont parfois été sortis de leurs abris par les forces de police, qui n'hésitaient pas à procéder, sur le champ, à des interpellations. Au fil des jours, des personnes exilées ont poursuivi leurs protestations pacifiques en se cousant littéralement les lèvres, en entamant une grève de la faim ou encore en brandissant des écriteaux appelant au respect.

Une minorité des habitants de la jungle ont été relogés dans ces centres d'accueil et d'orientation ou dans une partie du campement. Plusieurs containers ont été empilés dans un vaste enclos grillagé où, depuis, quelques habitants de la jungle ont été réinstallés. Ils font office d'habitation. Mais leurs allées et venues sont soigneusement contrôlées – en un seul point d'entrée – par un portillon de sécurité. Et surtout, la grande majorité de ces exilés n'ont pas eu la possibilité

d'être ainsi relogés. La majorité d'entre eux devront, comme toujours, se réorganiser autrement, ailleurs et par leurs propres moyens, dans d'autres non-lieux (Augé : 1992)² où les conditions de vie seront probablement plus précaires. Car le démantèlement de cette jungle-ci n'empêchera pas d'autres campements auto-établis de se reconstruire.

La présence des personnes migrantes dans les Hauts-de-France n'est de fait pas récente. Elle s'inscrit dans une histoire plus longue: de 1999 à 2002, un centre d'accueil a vu le jour à Sangatte afin d'accueillir les réfugiés qui attendent de se rendre en Angleterre. Depuis lors, les campements et les squats se sont faits et défaits au gré des expulsions policières. De temps à autres, une salle s'ouvrait pour loger prioritairement les enfants et les femmes lors des vagues hivernales. Mais ces initiatives étaient de courte durée. Les politiques prônant l'inconfort des personnes migrantes et leur déshumanisation sont pourtant restées courantes. Depuis lors, les exilés ont continué à affluer vers la ville portuaire. Leur nombre n'a cessé d'augmenter au vu des mesures de blocage mises en place pour rendre inaccessibles les passages clandestins vers l'Angleterre. Depuis plus de quinze ans, ces hommes et femmes ont été contraints d'habiter la rue ou dans différents lieux de relégation de la ville, dans la jungle, les dunes ou encore dans des squats, et ce dans des conditions de vie extrêmement précaires. En juin 2014, deux mille personnes migrantes ont été expulsées sur ordre des autorités locales. Il aura fallu plusieurs semaines pour récolter les bâches et couvertures nécessaires pour protéger toutes les personnes du froid et de la pluie. Le 10 avril 2015, le centre d'accueil Jules Ferry ouvrait ses portes à plusieurs kilomètres du centre-ville, mais seuls les plus fragiles bénéficiaient du toit, comme par exemple les femmes et leurs



©Jungleye/Abu Alexandar. Jungleye creates a visual transitive memory of migrants through Calais, last jump to catch the dream.

enfants. Les autorités toléraient alors l'établissement de la jungle, détruite partiellement aujourd'hui, en laissant entendre que les campements de fortune ne dérangeraient plus en ce lieu situé loin des regards.

LIEU DE (DÉS)ESPOIRS SUR UNE ROUTE DE L'EXIL DÉJÀ ÉPINEUSE

Ce lieu-frontière constitue la porte de sortie du territoire Schengen où s'appliquent les politiques migratoires votées au sein de l'Union Européenne. De nombreuses personnes présentes dans ces campements informels de la région des Hauts-de-France ont derrière elles un parcours migratoire dense, où les différentes étapes sont marquées par le primat du contrôle sur le respect

des droits fondamentaux. Elles nous confient, sans retenue, les expériences déshumanisantes de leurs chemins d'exil. Souvent, elles mettent en avant les parcours des autres, de leurs compagnons de voyage. Mais au travers d'une altérité construite, c'est en fait leur propre vécu, leur propre survie qu'elles nous confient. Elles nous communiquent qu'elles ont fait les frais des politiques sécuritaires de plus en plus accrues pour entrer sur le territoire européen : certains ont connu la traversée mortifère de la mer Méditerranée sur des bateaux de fortunes ou ont subi les violences policières sur les routes migratoires. Elles nous disent qu'elles ont fait les frais de la pénalisation croissante du franchissement illégal des frontières au sein de l'Union. Qu'elles ont été contraintes de laisser

leurs empreintes dès leurs premiers pas sur le sol européen, ce qui leur interdit de pouvoir demander l'asile par la suite, dans un autre pays signataire du règlement de Dublin III. Certaines de ces personnes ont vécu l'enfermement sans avoir commis le moindre délit ; elles ont connu l'appréhension de l'arrestation, de ne pas être comprises ni entendues pour ce qu'elles étaient. D'autres encore ont fait les frais des politiques de tri entre les « bons » et les « mauvais » migrants qui demandent aux candidats réfugiés de décrire leurs parcours de vie pour prendre la décision de les expulser ou leur donner la possibilité d'obtenir l'asile. Elles ont longtemps espéré, sans que cela n'arrive jamais, voir aboutir les procédures de régularisation ou d'asile, obtenir sur papier une reconnaissance et une protection, en finir avec cette vie de misère, de caches et d'histoires inventées pour correspondre au profil attendu. D'autres encore bénéficient déjà du statut de réfugié mais n'ont d'autre choix que de demeurer dans le camp, faute de travail et de possibilité de se payer un logement salubre. D'ailleurs,

la plupart des personnes vivant dans le campement réunissent les conditions pour obtenir le statut de réfugié.

A Calais, l'individu se perçoit comme étant arraché aux siens, en rupture avec un environnement qui lui assigne une place, des rôles, un sens construit et partagé. Akram se présente comme homme d'affaires, diplômé de l'université de Damas :

Je suis Syrien, ni opposant, ni soutenant du pouvoir des Assad. J'ai fui le bain de sang d'une guerre civile sans fin. Les bombardements et les tirs constants m'ont poussé à quitter mon travail et mon pays. En Syrie, nous vivons une situation terrible. Nous croyons mourir à chaque instant. Je suis à Calais depuis dix-huit jours. Mes enfants et ma femme sont dans un camp, en Jordanie. Moi, je suis passé par le Liban, la Turquie et puis l'Italie. J'ai marché et voyagé dans les camions pour arriver ici. Je ne sais



©Jungleye/Ahmad Alsamry. Jungleye creates a visual transitive memory of migrants through Calais, last jump to catch the dream.

que faire. C'est difficile de passer dans les bateaux. Je vais peut-être aller en Suède, en passant par l'Allemagne. Mon voyage a duré quatre mois et je n'ai plus de nouvelles de ma famille.

Son visage est marqué par le froid et l'épuisement. Tout comme celui de ses compagnons de fortune, prêts au départ pour l'Angleterre. La plupart d'entre eux éprouvent de nombreuses douleurs physiques : lésions corporelles, membres fracturés. Ce sont les conséquences de longues marches effectuées durant leurs parcours et de chutes qu'ils subissent continuellement en tentant d'intégrer les camions de marchandises pour traverser la Manche. Ils font aussi l'objet de violences régulières de la part d'agents de la police ou de la sécurité portuaire, qui quelquefois cherchent à spolier sans ménagement les aspirants au voyage.

Les gardiens du port sont beaucoup plus dangereux. Souvent la police nous laisse partir. La nuit passée, un policier m'a même fait une petite tape amicale sur l'épaule. Mais eux ils ne nous lâchent pas sans nous frapper. Mon ami a eu une jambe cassée par les coups.

Les habitants de la jungle possèdent tous un téléphone mobile. Ils communiquent constamment d'un bout à l'autre de la ville ou reçoivent le message d'un ami arrivé en Angleterre. Suite aux appels téléphoniques, de petits groupes de deux ou trois hommes quittent le campement. Une occasion se présente. Souvent à deux, parfois à trois, ils quittent à la hâte le campement pour rejoindre une connaissance dans un squat. Mais, dans la plupart des cas, ils se dirigent vers la porte du tunnel de l'Eurostar pour tenter coûte que coûte

le voyage sous la Manche. Les occupants du camp arrivent et partent journellement, au gré des opportunités ou des contraintes lors des nombreuses expulsions policières, la survie est la règle.

Toutes ces personnes, pour autant, ne tenteront pas la traversée de la Manche. Plusieurs d'entre elles nous relatent leur profond désespoir et le souhait de s'y installer durablement, et ce, malgré les conditions de vie dégradantes. Les personnes migrantes rencontrées à Calais abordent couramment des situations de rejet, d'humiliation. Elles ont été confrontées à ces iniquités tout au long de leur voyage. Elles vivent des expériences similaires, même si différentes, de « violence symbolique continue » (Laacher : 2007)³, palpable au « local » dans les échanges relationnels avec les Calaisiens, mais également entre pairs d'un même projet migratoire.

UN DÉMANTÈLEMENT AU SERVICE D'UNE DÉSHUMANISATION CROISSANTE

Ces derniers mois, les médias ont, davantage que par le passé, pointé du doigt le bidonville du pays des Chtis. Les nombreux décès – toujours poignants – lors des tentatives de traversée de la Manche, la sécurisation accrue de la frontière franco-britannique et les tensions entre les migrants et certains habitants de la région ont été relayés. En validant le démantèlement de la jungle calaisienne, le Tribunal administratif de Lille a joué de l'image du mauvais migrant, potentiellement dangereux, relayé par certains médias et faisant le fonds de commerce des partis nationalistes. Or, l'augmentation du harcèlement mené à Calais par la police, avec le concours des autorités préfectorales et municipales pour les expulsions des lieux de vie, provoque un accroissement de la prise de risque,

des tensions accrues pour le contrôle des lieux de passage les plus intéressants, une augmentation des tarifs de passage et du recours à des solutions plus rapides et plus coûteuses pour ceux qui en ont les moyens financiers.

C'est un pas de plus vers une déshumanisation des exilés qui a été opéré ce lundi 29 février à Calais. C'est un déni de l'homme qui, « entrepreneur de soi en exil » (Martiniello, Mazzocchetti, Rea : 2013)⁴, avait, au fil des mois, contribué à faire de la jungle calaisienne un lieu de vie pour ces habitants des marges. Car la jungle était aussi et surtout un espace de (sur)vie, certes précaire, mais le plus adapté qu'il puisse être dans ce contexte de politiques de rejet et d'exclusion du migrants. Perpétuellement, des églises, des mosquées, des écoles, des bibliothèques, des salles informatiques, des théâtres et autres commerces étaient construits aux côtés des habitations de ces hommes, femmes et enfants qui étaient encore à la recherche d'un lieu de vie un tant soit peu confortable *le temps de*. La destruction de la jungle calaisienne est en cela dramatique que ce lieu de passage était bel et bien devenu un lieu de vie, avec ses nombreux bricolages, certes, mais aussi ses lieux de métissages culturels et de démocraties repensées. En d'autres termes, les solidarités qui s'y sont développées apportent, sans conteste, davantage de dignité aux personnes, dont l'errance et la violence avaient jusque-là pesé sur leurs corps et leurs âmes.

NOTES

1. Ordonnance n° 1601386 du 25 février 2016.
2. Augé M., *Non-Lieux*. Introduction à une anthropologie de la surmodernité, Paris, Seuil, 1992.
3. Laacher S., *Le peuple des clandestins*. Éditions Calmann-Lévy, Paris, 2007.
4. Martinello M., Mazzocchetti J., Rea A., « Les

L'existence de ces hors-lieux invisibles de l'exil, de ces vies humaines suspendues aux frontières, doit être évoquée. La jungle de Calais n'est pas un cas unique. En effet, leurs nombres et leurs tailles ne cessent de croître, dans le monde mais aussi en Europe. Ces lieux de la marge ne peuvent rester invisibles, car les droits humains y sont bafoués et les garanties démocratiques y manquent. Les dynamiques de précarisation résultant des politiques de mise à l'écart y sont violentes : difficultés quotidiennes liées à la ghettoïsation, peur quotidienne des policiers, inertie des parcours de vie, perte des perspectives d'avenir.

L'anthropologue Michel Agier nomme ce campement établi de « bidonville d'Etat », car il témoigne des conséquences désastreuses du *non accueil* des personnes qui, sur les routes de l'exil, subissent les contraintes des options politiques, que l'État s'obstine, sous les plumes de ses hauts dirigeants, à signer et à renouveler dans un profond déni de l'humain, qui toujours et encore, poursuit sa quête de lendemains qui chantent. Cette « ville à côté de la ville » est une conséquence de ces politiques migratoires de plus en plus excluantes. Son anéantissement, considéré comme humanitaire, n'est de fait pas une réponse, mais un pas de plus vers une déshumanisation. Et si, au lieu de criminaliser sans cesse ses habitants, ne vaudrait-il pas mieux soutenir ces campements auto-établis, ces initiatives de vie dans les lieux de la marge ?

nouveaux enjeux des migrations en Belgique », *Revue Européenne des Migrations internationales*, vol.29 – n°2, 2013.